

Ravalement des façades de la résidence Les Acacias

98, avenue de Saige - 33600 Pessac

REUNION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU 28 Octobre 2008 Compte-rendu n° 14

Désignation	Société	Responsable	Adresse	Contact	Réunion du Jour			Convoqué prochaine réunion	Diffusion présent CR
					Présent	Absent	Excusé		
Maître d'Ouvrage	Syndicat des copropriétaires rés. Les Acacias	Mr Bazah lesacacias@free.fr michel.lagleyre@club-internet.fr	98, avenue de Saige 33600 Bordeaux		X			X	X
Maître d'ouvrage délégué	Urbania Bordeaux	Mme Palvadeau marie-christine.palvadeau @urbania.org	185, boulevard du maréchal Leclerc 33000 Bordeaux	Tél. 05 56 93 90 00 Port. 06 84 25 33 64 Fax 05 56 93 90 09	X			X	X
Conception	Socotec	Mr Bonneau christian.bonneau@socotec.fr	Domaine du millénium 3, impasse Henry Le Chatelier 33692 Mérignac cedex	Tél. 05 57 92 38 28 Port. Fax 05 56 92 38 29					X
Maîtrise d'œuvre de chantier	Agence d'architecture	Mr Darmagnac t.darmagnac@libertysurf.fr	19 ter, rue Neuve 33000 BORDEAUX	Tél. 05 57 95 91 39 Port. 06 22 34 00 65 Fax 05 56 94 00 60	X			X	X
Contrôleur technique	Socotec	Mr Thomas benjamin.thomas@socotec.fr	Domaine du millénium 3, impasse Henry Le Chatelier 33692 Mérignac cedex	Tél. 05 57 92 38 28 Port. 06 24 04 21 70 Fax 05 56 92 38 29		X		X	X
Gardien									

Lot	Désignation	Entreprise	Responsable	Adresse	Contact	Réunion du Jour			Convoqué prochaine réunion	Diffusion présent CR
						Présent	Absent	Excusé		
01	Ravalement de façade Peinture - Serrurerie	Davitec S.A.	Mr Batard Mr Raspiengeas 06 09 57 93 94	123, quai de Brazza 33015 Bordeaux cedex contact@david-davitec.com	Tél. 05 57 77 57 57 Port. 06 12 12 18 04 Fax 05 57 77 57 50	X			X	X

PROCHAINE REUNION LE : Mardi 4 Novembre à 9 h 30

1. REMARQUES GENERALES

1.1 Horaires des réunions

- Les réunions de chantier sont hebdomadaires. Elles ont lieu tout les Mardis à 9 h 30. Le lieu de rendez-vous se fait devant la salle du conseil syndical.
- **IMPORTANT** : Les convocations sont indiquées sur les en-têtes du compte-rendu.

1.2 Conditions de travail en réunion et sur chantier

- La personne représentant l'entreprise devra prendre note en réunion de tout ce qui la concerne. Un oubli ne pourrait donc être une raison valable pour la non réalisation d'une demande de la maîtrise d'œuvre.
- Le stationnement des véhicules se fera à l'intérieur de l'enceinte de la résidence. Au droit la zone du terrain de basket, sur le parking prévu à cet effet.
- L'entrepôts des matériaux se fera dans les bungalows sur les zones prévus à cet effet (terrain de basket).
- Le chantier sera nettoyé régulièrement et plus particulièrement avant chaque réunion.
- Il est demandé aux responsables de chantier de veiller aux comportement des ouvriers dans l'enceinte de la résidence. **Le respect des résidents, discrétion, politesse et propreté sont de rigueur.**

1.3 Prestations spécifiques à respecter :

- Les situations sont à remettre à l'architecte en 2 exemplaires. Après visa, elles seront remises au Maître d'ouvrage délégué pour règlement.
- Les devis en + et - values doivent être présentés avec le rappel de la prestation prévue au Marché, la prestation de remplacement et le différentiel. Chaque poste sera détaillé avec prix unitaires, quantités et prix totaux (base Marché). A défaut ces devis ne pourront être analysés et seront rejetés.

2. MOUVEMENTS DE DOCUMENTS

2.1 Remise de documents ce jour :

<u>Remis par</u>	<u>document</u>	<u>nbre</u>	<u>destinataires</u>
-	-	-	-

3. MAITRE D'OUVRAGE (Conseil syndical)

- **P.M** : Choix couleurs - proposition n° 3 :
Parties courantes de façade et menuiseries & volets : Ral 9010.
Rectangles sur parties courantes de façade : Seigneurie ref. 8130, 8132 & 8134.
Balcons et entrées : Seigneurie ref. 7570, 7705 & 7871.
Sous-faces de balcons et entrées : Seigneurie ref. 8129.
Soubassements, y compris menuiseries des caves : Seigneurie ref. 7637.
Garde-corps : Ral 7006.
- **P.M** : La démolition des carrelages des balcons sera bien exécutée dans le prix prévu au marché soit 80,73 € ht par balcon.
- **P.M** : Pour information, selon le D.T.U. 42.1, les travaux de décapage et de traitement technique (imperméabilisation) ne concernent pas le soubassements, muret, tableaux, linteaux & appuis de fenêtre. Ces zones recevront un traitement de type esthétique (décoration).
- Donner avis rapidement pour le traitement peinture de l'intérieur des balcons.
- Nouvel échantillons grilles de soubassement en attente.
- En attente du prototype de mise en peinture des entrées conformément à la demande de travaux.
- Avis défavorable conseil syndical sur devis picots anti pigeons.

4. MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE (Urbania Bordeaux)

- **P.M** : Choix couleurs - proposition n° 3 :
Parties courantes de façade et menuiseries & volets : Ral 9010.
Rectangles sur parties courantes de façade : Seigneurie ref. 8130, 8132 & 8134.
Balcons et entrées : Seigneurie ref. 7570, 7705 & 7871.
Sous-faces de balcons et entrées : Seigneurie ref. 8129.
Soubassements, y compris menuiseries des caves : Seigneurie ref. 7637.
Garde-corps : Ral 7006.
- **P.M** : Il y aura lieu de prévoir la dépose de la végétation grimpante sur la façade nord du logement du concierge et le long des garages.
- **P.M** : Menuiseries bois à ne pas peindre car changées par le propriétaire :
 - A 1 - Appt 51 - R.d.c. - Mr Duchiron - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - A 2 - Appt 84 - R+3 - Mr Bodin - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - A 2 - Appt 93 - R+4 - Mr Ménasri - La porte-fenêtre et le volet du séjour seront changés.
 - A 4 - Appt 57 - R.d.c. - Mr Gentillet - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - B 2 - Appt 144 - R.d.c. - Mme Péraud Pétra - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - B 4 - Appt 171 - R+3 - Mr Jego - L'ensemble fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - C 3 - Appt 227 - R+2 - Mr Jego - L'ensemble des 3 fenêtres côté ouest sera changé.
 - D 1 - Appt 272 - R.d.c. - Mr Doblides - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - D 2 - Appt 297 - R+4 - Mr Jego - La fenêtre de la salle de bain sera changée.
- **P.M** : Menuiseries bois à peindre sans garantie avec accord du propriétaire :
 - A 5 - Appt 99 - R+4 - Mr Belbal.
- **P.M** : Balcons carrelés nécessitant la démolition du sol et la mise en place d'un ragréage avant étanchéité :
 - A 4 - Appt 88 - Mr Plet.
 - A 5 - Appt 79 - Mr Bazah.
 - B 2 - Appt 151 - Mr Montessuy.

- B 2 - Appt 167 - Mr Peix.
- B 4 - Appt 179 - Mr Sanchez.
- **P.M** : La démolition des carrelages des balcons sera bien exécutée dans le prix prévu au marché soit 80,73 € ht par balcon.
- **P.M** : Pour la démolition des balcons Peix & Montessuy, le prix unitaire sera de 3 x 80,73 € ht par balcon soit 242,19 € ht.
- Avis défavorable conseil syndical sur devis picots anti pigeons.

5 MAITRISE d'ŒUVRE DE CONCEPTION (Socotec - Mr Bonneau)

- R.A.S.

6 MAITRISE d'ŒUVRE DE CHANTIER (Mr Darmagnac)

- R.A.S.

7 CONTROLEUR TECHNIQUE (Socotec - Mr Thomas)

- R.A.S.

8 PLANNING

- **P.M** : Ordre d'exécution des bâtiments : A, B, C, D, E, loge, garages.
- Jour d'intempéries : les 02/09/08, 03/09/08, 09/09/08, 12/09/08, 03/10/08, 07/10/08, 16/10/08, 27/10/08 soit 8 jours depuis le début du chantier.
- Pignon Sud bât.A : 100 %
- Façade Est bât. A : 95 %
- Façade Ouest bât. A : 100 %
- Pignon Nord bât.A : 100 %
- Pignon Sud bât.B : 100 %
- Façade Ouest bât. B : 60 %
- Façade Est bât. B : 55 %
- Pignon Sud bât.C : 100 %
- Façade Ouest bât. C : 30 %
- Façade Est bât. C : 15 %

9 ENTREPRISE (David - Davitec)

- **P.M** : Index compteur d'eau au 15/07/08 : 290 m3.
- **P.M** : Une clé d'accès cave E 1 + une clé accès local syndical données le 15/07/08 par Mr Lagleyre.
- **P.M** : Une clé passe général cave donnée 15/07/08 par le gardien.
- **P.M** : Une manivelle de manœuvre des skydômes donnée 15/07/08 par le gardien.
- **P.M** : Un carré d'ouverture des robinet d'eau donné 15/07/08 par le gardien.
- **P.M** : Choix couleurs - proposition n° 3 :
 - Parties courantes de façade et menuiseries & volets : Ral 9010.
 - Rectangles sur parties courantes de façade : Seigneurie ref. 8130, 8132 & 8134.
 - Balcons et entrées : Seigneurie ref. 7570, 7705 & 7871.
 - Sous-faces de balcons et entrées : Seigneurie ref. 8129.
 - Soubassements, y compris menuiseries des caves : Seigneurie ref. 7637.
 - Garde-corps : Ral 7006.
- **P.M.** : Laisser libre le passage pompier au droit de la base de vie pour accès au bâtiment C.
- **P.M.** : Lors des phases de nettoyages, bien veiller à ce que les ouvrants donnant dans les cages d'escalier soient fermés.
- **P.M.** : Dès le décapage effectué, faire un relevé exhaustif des fissures et le transmettre pour avis au contrôleur techniques.
- **P.M.** : Couleur garde-corps validée ce jour : ral 7006.
- **P.M.** : Pour la répartition des couleurs des balcons et la mise en place des rectangles gris sur les façades, une localisation sera définie à l'avancement en réunion de chantier sur des photos.
- **P.M.** : Exutoires de balcon : prévoir 5 cm de débords au R.d.C. avec une augmentation de 5 cm par étage soit 25 cm au dernier niveau.
- **P.M** : Menuiseries bois à ne pas peindre car changées par le propriétaire :
 - A 1 - Appt 51 - R.d.c. - Mr Duchiron - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - A 2 - Appt 84 - R+3 - Mr Bodin - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - A 2 - Appt 93 - R+4 - Mr Ménasri - La porte-fenêtre et le volet du séjour seront changés.
 - A 4 - Appt 57 - R.d.c. - Mr Gentillet - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - B 2 - Appt 144 - R.d.c. - Mme Péraud Pétra - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
 - B 4 - Appt 171 - R+3 - Mr Jego - L'ensemble fenêtres et porte-fenêtre sera changé.

- C 3 - Appt 227 - R+2 - Mr Jego - L'ensemble des 3 fenêtres côté ouest sera changé.
- D 1 - Appt 272 - R.d.c. - Mr Domblides - L'ensemble des volets, fenêtres et porte-fenêtre sera changé.
- D 2 - Appt 297 - R+4 - Mr Jego - La fenêtre de la salle de bain sera changée.
- **P.M** : Menuiseries bois à peindre sans garantie avec accord du propriétaire :
 - A 5 - Appt 99 - R+4 - Mr Belbal.
- **P.M** : Balcons carrelés nécessitant la démolition du sol et la mise en place d'un ragréage avant étanchéité :
 - A 4 - Appt 88 - Mr Plet.
 - A 5 - Appt 79 - Mr Bazah.
 - B 2 - Appt 151 - Mr Montessuy.
 - B 2 - Appt 167 - Mr Peix.
 - B 4 - Appt 179 - Mr Sanchez.
- **P.M** : La démolition des carrelages des balcons sera bien exécutée dans le prix prévu au marché soit 80,73 € ht par balcon.
- **P.M** : Pour la démolition des balcons Peix & Montessuy, le prix unitaire sera de 3 x 80,73 € ht par balcon soit 242,19 € ht .
- Pour la semaine prochaine, faire une proposition de grille de soubassement plus ajourée.
- Traitement peinture de l'intérieur des balcons : en attente de la décision du conseil syndical.
- Refaire une demande sur papier à Mr Belbal pour pouvoir accéder à son logement.
- Transmettre à Mr Lagleyre la date et l'heure de la médiation Peyruse afin que le conseil syndical soit représenté.
- Faire une entrée échantillon avec plafond de la casquette en blanc et murs peints dito couleurs de la demande administrative (murets de la rampe en couleur).
- Avis défavorable conseil syndical sur devis picots anti pigeons.

En l'absence de remarques écrites de la part des différents intervenants dans un délai de 4 jours, le présent compte-rendu est considéré comme tacitement accepté.